



Fondation
David
Suzuki

LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE

Médias » Communiqués de presse

Encadrement des pesticides au Canada : le Québec doit rattraper son retard

Montréal — Le Québec, pionnier en 2003 avec l'adoption du Code de gestion des pesticides, a maintenant été dépassé par d'autres provinces en matière de réglementation de pesticides utilisés à des fins esthétiques. C'est ce qui ressort de l'analyse de la Fondation David Suzuki et d'Équiterre comparant les encadrements réglementaires des provinces canadiennes en la matière. En effet, les règlements de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, bien qu'ils présentent des possibilités d'amélioration, offrent maintenant la meilleure protection sur le plan de la santé et de l'environnement dans le domaine.

« Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec aurait avantage à mettre à jour l'approche du Code. Depuis sa mise en place en 2003, la liste de produits interdits au Québec est restée inchangée alors que l'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont désormais développé des politiques plus fortes qui interdisent plus de pesticides qu'au Québec », souligne Sidney Ribaux, coordonnateur général d'Équiterre.

La Fondation David Suzuki et Équiterre recommandent de réviser le Code de gestion des pesticides du Québec afin que celui-ci s'applique lui aussi non plus seulement qu'aux pelouses, mais à tous les éléments d'un aménagement paysager. Les organisations recommandent également que Québec mette de l'avant une liste solide d'ingrédients actifs à faible impact autorisés, que la vente et l'usage de tout autre pesticide soient interdits sur tous les lieux publics et privés, et qu'un mécanisme soit mis en place afin de couvrir les nouveaux ingrédients actifs qui émergent sur le marché.

« Le Québec devrait saisir l'occasion de mettre à profit les récents développements dans les autres provinces et regagner sa position de chef de file dans ce domaine en révisant son Code de gestion des pesticides, » remarque Karel Mayrand, Directeur général de la Fondation David Suzuki au Québec.

« L'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont remonté la barre pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine en matière de pesticides utilisés à des fins esthétiques. Les autres provinces doivent s'inspirer de ces modèles et réglementer ceux-ci de manière rigoureuse », conclut Nadine Bachand, chargée de projet en agriculture chez Équiterre.

L'actualisation du code attendu

« Trop de gens pensent qu'ils sont protégés par le Code de gestion des pesticides instauré par le gouvernement du Québec. Or, le Code est beaucoup trop faible, et le Québec doit maintenant se remettre à jour en appliquant les recommandations du rapport de la Fondation David Suzuki et d'Équiterre. Il y a 10 ans, nous avons été pionniers dans le mouvement de sensibilisation de la population et des décideurs aux solutions de rechange et à

la nécessité d'une interdiction provinciale des pesticides utilisés à des fins esthétiques ; il faut maintenant relever la barre et reprendre une position de leader », renchérit Judith Smeesters, pionnière du mouvement pour les alternatives aux pesticides au Québec et consultante en horticulture écologique pour Équiterre.

« Plusieurs de nos membres souffrent d'effets nocifs sur leur santé à la suite d'expositions aux pesticides. Cela limite leur qualité de vie pendant l'été puisqu'ils doivent éviter les endroits arrosés de tels produits ou éviter de participer aux activités en plein air à cause de ces épandages de pesticides. Au Québec, un code de protection des pesticides a été instauré pour protéger la santé. Dans cette optique, le Québec doit maintenant hausser les exigences pour mieux protéger notre santé » énonce Michel Gaudet, vice-président et porte-parole de l'Association de santé environnementale du Québec (ASÉQ).

[Les rapports sont disponibles en ligne.](#)

- 30 -

Sources

Éveline Trudel-Fugère

Équiterre

 514 522-2000  poste 303

Cell.:  514-605-2000 

efugere@equiterre.org

Manon Dubois

Fondation David Suzuki — Québec

 514 316-4646  poste 104

Cell:  514 679-0821 

mdubois@davidsuzuki.org

16 mai 2011

<http://www.davidsuzuki.org/fr/medias/communiqués-de-presse/2011/05/encadrement-des-pesticides-au-canada-le-quebec-doit-rattraper-son-retard/>